

# Séance plénière

---

Jeudi 16 juin 2022

# Intervention

---

Général de corps d'armée Alexandre d'ANDOQUE de SÉRIÈGE

AGORA-COLLOQUE  
SAVE THE DATE  
27 Octobre 2022 à 14h00

# UNE JEUNESSE ENGAGÉE : OBJECTIF CITOYEN



# Compte administratif 2021

---

Présentation du projet d'avis

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- rappelle ses inquiétudes quant à la capacité de la collectivité régionale à faire face à des crises répétées ou de longue durée ;
- préconise au Conseil régional de poursuivre et renforcer ses actions en faveur du territoire et de ses acteurs ;
- renouvelle sa demande concernant l'obtention du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) détaillé de la collectivité dès que ce dernier sera finalisé ;
- encourage l'ensemble des démarches entreprises pour sécuriser la dette et en constate la bonne gestion ;
- souhaite avoir l'occasion d'échanger à nouveau et d'approfondir l'analyse des données arrêtées au 31 décembre 2021.

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- considère que la visibilité concernant la gestion des bâtiments est insuffisante et, à ce titre, est dans l'attente des précisions qui figureront, selon les informations reçues, dans les Orientations Budgétaires et le Budget Primitif 2023 ;
- constate que la lecture des documents financiers produits par la Région ne permet d'avoir une vision des objectifs, des choix effectués et de leur mise en œuvre ;
- souligne que les publics en situation d'illettrisme et d'illectronisme devraient bénéficier d'un accompagnement adapté afin de leur permettre d'entrer en formation ;
- souhaiterait connaître le taux de réalisation, des formations orientées vers les priorités du Business Act, par rapport aux objectifs initiaux et avoir des informations sur la répartition géographique de ce taux ainsi que sur le niveau des formations.

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- soutient la démarche de mise en place de modules de compétences transverses dans les formations sur les thématiques des transitions environnementales, numériques et industrielles au service de la performance ;
- réitère sa demande d'être associé à l'évaluation du PRIC dans le cadre de sa mission qui est de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales ;
- souhaite connaître le nombre de demandeurs d'emploi de niveau Infra Bac formés dans le cadre du financement du PRIC accompagné d'un bilan qualitatif ;
- appuie le type de dispositif qui prône l'alternance et l'accompagnement apportant ainsi des réponses de proximité à la fois aux jeunes demandeurs d'emploi et aux entreprises ;
- souhaite recevoir et échanger sur le bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif sachant que plus de 930 jeunes ont bénéficié de cette immersion en entreprise en 2021.

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- souhaite que l'enquête lancée par « l'Observation Régionale Emploi Formation (OREF) Grand Est afin d'interroger l'ensemble des stagiaires ayant bénéficié d'un financement de leur formation par la Région Grand Est en 2018, année du premier programme unifié (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine) Grand Est » soit renouvelée et adaptée au nouveau contexte ;
- préconise de réviser, en concertation avec les CFA, les critères d'attribution du fonds de soutien aux formations et d'augmenter l'enveloppe dédiée à l'investissement par le biais du mécanisme de fongibilité ;
- souhaite qu'une campagne régionale d'informations à destination des jeunes, de leur entourage soit réalisée afin de leur permettre d'avoir envie de se former ;
- souhaite connaître le nombre de jeunes sans école, ni formation, ni emploi qui ont été formés dans le cadre de cette obligation, accompagné d'un bilan qualitatif.

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- s'interroge sur le faible taux d'utilisation des budgets d'investissement et de fonctionnement sur l'année 2021 pour l'orientation ;
- a préconisé à plusieurs reprises de mener une réflexion sur l'attractivité des métiers du sanitaire et social afin de trouver des solutions acceptables pour tous pour répondre à l'augmentation de ces besoins ;
- déplore, en 2021, la baisse de la valeur du point élève à 39€ (contre 50€ en 2020) pour les activités pédagogiques ;
- demande une augmentation conséquente du budget des équipements pédagogiques pour les années à venir ;
- souhaite avoir des informations sur la mise en œuvre du projet de développement des Équipes Mobiles d'Ouvriers Professionnels (EMOP) et ses faibles taux d'exécution (76,1% en investissement, 42,6% en fonctionnement).

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- souhaite disposer d'un état des lieux des besoins prioritaires des établissements permettant à la collectivité régionale d'établir un programme actualisé de rénovation ;
- rappelle ses multiples demandes d'évaluation s'agissant du dispositif « Lycée 4.0 » ;
- demande que lui soit communiqué, d'ores et déjà, un bilan quantitatif (nombre et qualité des équipements, des connexions, état des lieux des usages...) du lycée 4.0 ;
- s'interroge sur les moyens mobilisés pour la mise en œuvre des objectifs de la SRESRI ;
- demande que les mesures prises en 2021 en faveur des étudiants soient pérennisées ;
- réitère sa demande, concernant les dispositifs structurants, de disposer, à l'occasion de la présentation du CA, d'un rapport plus détaillé accompagné de données relatives aux réalisations des années précédentes.

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- regrette que l'impact des fonds européens ne soit pas visible dans les différentes politiques économiques afin de pouvoir mesurer l'importance qu'ils représentent dans les actions menées par rapport aux moyens alloués par le Conseil régional ;
- demande une présentation des dossiers qui mobilisent la plus grande partie du budget dédié au tourisme (Vittel Horizon 2030, Chambley, Madine...) ;
- note qu'un décalage existe entre les ambitions affichées dans le BP dédié à l'agriculture (44,25 M€) et l'exécution du budget (37,67 M€) ;
- se demande comment est organisée l'affectation financière du budget annuel 35 M€ annoncé en faveur de la bioéconomie, qui n'est pas clairement indiquée dans le CA ;
- préconise la mise en place d'actions de sensibilisation sur les bons usages du numérique et sur la recherche d'une plus grande durabilité du matériel ;

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- appelle à la vigilance sur la situation des bâtiments et habitations qui pourraient restés non connectés à la fibre optique à cette date. Il préconise un état des lieux pour corriger les manques ;
- préconise de ne pas avoir une approche uniforme pour tous les Tiers Lieux et de vérifier leur viabilité en tenant compte des spécificités du territoire ;
- préconise un versement direct de ces aides aux entreprises artisanales engagées dans la rénovation énergétique qui rencontrent des problèmes de trésorerie en raison des trop longs délais de paiement des travaux ;
- constate l'engagement de la Région en faveur de la culture et demande une évaluation qualitative et quantitative de la politique menée ;

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- demande à nouveau à la collectivité régionale de communiquer davantage sur les dispositifs en direction de la jeunesse (15-29 ans) en s'appuyant sur les relais locaux (collectivités territoriales et associations) afin qu'elle puisse profiter de l'ensemble des dispositifs ;
- souhaite connaître le profil des bénéficiaires du dispositif JEUN'EST (lycéens, étudiants, salariés...) et demande à en faire profiter le plus grand nombre et pas uniquement les lycéens ;
- souligne la nécessité de veiller à la cohérence des politiques en faveur de la jeunesse par les différentes collectivités et demande à la Région de se positionner en tant que chef de file pour harmoniser ces politiques publiques ;
- préconise d'évaluer la qualité de l'accompagnement et de la mission mise en place pour la jeunesse par le biais du service civique.

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- demande qu'une enquête qualitative soit réalisée auprès des jeunes qui utilisent les plateformes LOJ'TOIT ;
- souligne la nécessité de poursuivre les efforts financiers pour faciliter l'accès au logement des jeunes et préconise au Conseil Régional de veiller au maillage territorial pour une meilleure répartition de l'offre sur le périmètre régional ;
- regrette une nouvelle fois que les éléments financiers fournis dans le CA 2021 ne soient pas à la hauteur des ambitions favorisant la pratique du sport pour tous portées par le Schéma Régional du Développement du Sport (SRDS).
- souligne le maintien des aides régionales pour les clubs mais rappelle que cela ne suffira pas à faire revenir des licenciés dans les clubs.

# Le CA 2021

---

## Le CESER :

- préconise d'étendre cette démarche de participation à toutes les politiques régionales, en s'appuyant aussi sur les relais de proximité que sont les Maisons de la Région, et pas uniquement sous forme numérique ;
- approuve le principe de la feuille de route sur le déploiement de la télémédecine pour « Innover pour la santé de demain » mais souhaite avoir des informations complémentaires lui permettant d'apprécier la bonne utilisation des fonds dédiés ;
- appelle à tirer des enseignements de la crise sanitaire par rapport aux besoins spécifiques des territoires transfrontaliers.

# Le compte administratif 2021

---

## Le CESER :

- réitère son souhait d'obtenir un rapport consolidant toutes les interventions du Conseil Régional en matière de relations extérieures, en annexe au CA, afin de prendre la mesure du fait transfrontalier régional ;
- demande à connaître le niveau de contribution des parties prenantes (État - Région Ile de France - Région Grand Est) et l'état d'avancement des travaux en cours s'agissant de l'électrification de la ligne Paris-Troyes ;
- attire l'attention sur les modalités de mise en œuvre pour « verdir » le parc routier et notamment les possibles conflits d'usage et dérives de l'exploitation de ces procédés en devenir.

# Compte administratif 2021

---

Intervention de

Thibaut DUCHÊNE, Vice-président de la commission  
Finance du Conseil régional

# Budget supplémentaire 2022 et l'affectation du résultat 2021

---

Présentation du projet d'avis

# Le budget supplémentaire 2022

---

## Le CESER :

- souligne, de nouveau, la sensibilité des recettes régionales aux aléas conjoncturels qui peuvent, en cas d'évolution défavorable, compromettre la stratégie d'investissement déployée par la collectivité ;
- attend du Conseil régional d'identifier les marges de manœuvre dont il dispose pour contenir ses dépenses de fonctionnement sans obérer le soutien apporté aux acteurs du territoire ;
- préconise à la collectivité régionale d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs pour l'attractivité du territoire et générant l'effet levier le plus important ;
- souhaite être informé et associé à toute mise en place d'une stratégie partenariale d'anticipation des besoins de formation incontournable aujourd'hui pour faire face à cette période d'incertitude.

# Le budget supplémentaire 2022

---

## Le CESER :

- considère que le choix d'anticiper la consultation sur l'achat du gaz s'inscrit tout à fait dans les mesures préventives pour faire face à la crise actuelle ;
- s'interroge sur l'absence d'inscriptions budgétaires supplémentaires pour l'équipement général et les équipements pédagogiques des lycées compte tenu de la hausse des coûts des matières premières ;
- demande la liste des participations du Conseil régional dans les différents fonds d'investissements ainsi que la liste des bénéficiaires de ces fonds ;
- demande des informations concernant la Société Publique Locale évoquée dans la partie « attractivité ».

# Le budget supplémentaire 2022

---

## Le CESER :

- s'interroge sur l'importance et la raison du montant dédié au stade de la Meinau de Strasbourg
- a recueilli de nombreux retours de compagnies théâtrales concernant la diminution sensible de leur subvention régionale et s'interroge sur la mise en cohérence de ce montant par rapport aux besoins exprimés ;
- s'interroge de l'ajustement à la baisse des dépenses d'investissement constatées à la ligne « Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération » ;
- rappelle la position prise sur le BP 2022 afférente au financement à moyen terme des lignes de desserte fine des territoires.

# Budget supplémentaire 2022 et l'affectation du résultat 2021

---

Amendement

# Amendement

---

Dépositaire : Bruno ULRICH

Organisation : Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace

Lignes : 19 à 25

Toujours au regard du contexte incertain pour le deuxième semestre 2022, le CESER préconise à la collectivité régionale d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs **tant pour la transition écologique que** pour l'attractivité du territoire et générant l'effet levier le plus important. En effet, les investissements réalisés à court terme généreront des recettes et des économies à moyen et long terme.

Motif : La crise écologique globale devient pour tous et chacun de plus en plus palpable et a un impacts de plus en plus prégnant sur l'économie. Rappelons que le CESER Grand Est a formulé 100 propositions pour une refondation économique, sociale et environnementale. Il s'agit d'inspirer une vision stratégique pour les 5 à 10 années à venir autour de trois défis dont le fait de repenser les modèles de production et de consommation. Le projet d'avis, dans son introduction préconise « d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs pour l'attractivité du territoire ». C'est à la fois faire peu de cas de la nécessaire adaptation de notre économie, notamment au changement climatique, et focaliser sur un développement de type « exogène ». La proposition d'amendement vise à rééquilibrer la préconisation.

# Budget supplémentaire 2022 et l'affectation du résultat 2021

---

Intervention de

Thibaut DUCHÊNE, Vice-président de la commission  
Finance du Conseil régional

# Élaboration du SRDEII 2022-2028

---

Présentation du projet d'avis

# Élaboration du SRDEII 2022-2028

---

Le rapport d'information sur l'élaboration du nouveau SRDEII 2022-2028 - Bilan SRDEII 2017-2021 soumis à l'Avis du CESER, doit permettre de voter les actions suivantes :

- prendre acte du bilan 2017-2021 du SRDEII
- engager une procédure de révision du SRDEII
- approuver la méthodologie de concertation proposée pour l'établissement du futur Schéma Régional

# Élaboration du SRDEII 2022-2028

---

- Le CESER demande à être associé à la démarche de concertation et de définition des orientations du futur SRDEII, dans des conditions et délais qui demandent à être précisés. Un échange entre les instances pourrait préciser ces conditions.
- Il présentera une contribution en amont de l'Avis obligatoire qu'il devra produire sur le schéma pour participer à cette concertation.
- Il prendra le temps nécessaire à l'étude des premiers éléments du bilan, il n'est pas en mesure de formuler un avis circonstancié sur les premiers éléments de diagnostic posés par le Président du Conseil Régional.

# Élaboration du SRDEII 2022-2028

---

Amendement

# Amendement

---

Dépositaire : Karl TOMBRE

Organisation : Université de Lorraine

Lignes : 17 à 19

Il prendra le temps nécessaire à l'étude des premiers éléments du bilan, **et décide de ne pas formuler dans l'état actuel des choses** ~~il n'est pas en mesure de formuler un avis circonstancié~~ sur les premiers éléments de diagnostic posés par le Président du Conseil Régional.

# Élaboration du SRDEII 2022-2028

---

Intervention de

Irène WEISS, Vice-présidente de la commission  
Enseignement supérieur, recherche et innovation du  
Conseil régional

# Déjeuner

---

Buffet dans le cloître

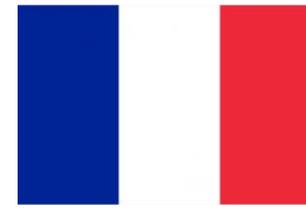
**Reprise de la séance à 13h30**

# Plan vélo

---

Présentation du projet d'avis

# Plan vélo



## ① Un Plan vélo qui s'inscrit dans la roue du plan paneuropéen pour le vélo

- Le vélo : quel niveau de pratique en Europe, en France et en région Grand Est ?
- Le Plan vélo de la région Grand Est : un objectif ambitieux de **triplement de la part modale de 4 à 12 %**
- **Une approche 360 °** : les mobilités mais pas que ...
- **Un budget de 125 millions** qui sera **déployé sur 6 années** (période 2022 – 2028)

# Plan vélo 2022 – 2028

## 2 Les 8 engagements du Plan Vélo du Grand Est

- ⇒ N° 1 :  Coordonner et accompagner les actions des 135 AOM autour du vélo
- ⇒ N° 2 :  Améliorer l'intermodalité train + vélo (Réseau FLUO Grand Est)
- ⇒ N° 3 :  Soutenir et coordonner la mise en œuvre d'infrastructures cyclables
- ⇒ N° 4 :  Accompagner le développement économique de la filière économique du vélo
- ⇒ N° 6 :  Affirmer le Grand Est comme une destination cyclo touristique attractive
- ⇒ N° 5 :  Encourager tous les habitants à se (re)mettre en selle
- ⇒ N° 7 :  Encourager la pratique cyclable des lycéens et apprentis
- ⇒ N° 8 :  Encourager les pratiques cyclables sportives



# Plan vélo 2022 – 2028



## 3 La région Chef de File des Mobilités

- => Engagement n°1 : la région Chef de Mobilités : **gouvernance** des 135 AOM locales dont les Communautés de Communes (zones rurales)
- => Engagement n°2 : **l'intermodalité train+ vélo** au quotidien avec la liberté de choix
- => Engagement n°3 : des moyens pour accompagner le développement des **infrastructures cyclables** des **projets à l'échelon local (1)** et soutenir les **itinéraires d'intérêt régional(2)**

# Plan vélo 2022 – 2028



## ④ Un Plan vélo régional qui bénéficie à l'économie, à l'environnement et à tous les habitants du Grand Est

- ⇒ Engagements 4 et 6 : des retombées économiques - une filière à soutenir et de nouvelles perspectives pour l'Economie sociale et solidaire (ESS) et le cyclo tourisme
- ⇒ Engagements 5 – 7 – 8 Faire connaître et accompagner dans la durée le changement d'habitude
- ⇒ Pour tous publics : lycéens – apprentis – PMR – sportifs – salariés ... pour répondre à 3 besoins **y compris en zones rurales**



# Plan vélo 2022 – 2028

---

## 5 Un plan ambitieux à suivre et évaluer en terme d'objectifs et de moyens

- ⇒ La gouvernance : coordonner 135 AOM locales avec quels moyens humains ?
- ⇒ Les AOM locales : comment les aider ?
- ⇒ Coût d'investissement - coût de fonctionnement : une fois lancé, quid de la prise en charge du fonctionnement ? De la maintenance ?
- ⇒ Opportunité du projet : des indicateurs de suivi de l'activité (trafic) et d'évaluation (pertinence des politiques publiques). Lesquels ?
- ⇒ Inter-régions et Transfrontalier : une dimension à conforter

# Plan vélo

---

Amendements

# Amendement n°1

---

Dépositaire : Michèle TREMOLIERES

Organisation : Personnalité qualifiée - Environnement

Lignes : 34-35

La France est en retard avec seulement 2,7% de déplacements à vélo mais ce chiffre augmente depuis la crise sanitaire.

**Le CESER rappelle que la France s'est dotée d'un Schéma National des Véloroutes (SNV), visant à développer le cyclotourisme, dans lequel s'inscrivent 2 542 km d'itinéraires dont 1 147 km d'itinéraires EuroVelo dans la région Grand Est.**

AVIS DU CESER

Motif : Nulle part il n'est fait allusion à ce Schéma national des veloroutes . Je trouve important de rappeler , les liens qui devront exister et qui existent déjà (cf. les dispositifs veloroutes voies vertes) entre ce plan National et le plan vélo régional

# Amendement n°2

---

Dépositaire : Michèle TREMOLIERES

Organisation : Personnalité qualifiée - Environnement

Lignes : 151-152

Le CESER rappelle qu'une évaluation des **dispositifs des** Vélo routes **voies vertes (VVV)** est engagée. Les enseignements de cette évaluation doivent être intégrés dans les choix de mise en œuvre des actions touristiques.

Motif : Ce rajout pour préciser ce qu'est le "vélo routes"

# Amendement n°3

---

Dépositaire : Etienne CLEMENT

Organisation : Ligue pour la protection des oiseaux

Ligne : 160

Le développement du cyclotourisme oblige de prévoir des aménagements spécifiques (hébergements...), notamment à proximité directe des vélos-routes, **en tenant compte de l'impact potentiel de ces aménagements sur le milieu naturel**. Le CESER recommande au Conseil régional d'inclure cet aspect dans son Plan Vélo.

Motif : De nombreuses vélo-voies empruntent ou longent des milieux naturels. La mise en place d'aménagements offrant des services à proximité directe de ces vélo-voies ne doit pas se faire au détriment de ces milieux qui plus est dans un contexte de diminution de la consommation foncière et en cohérence avec "l'esprit nature" de cette activité.

# Amendement n°4

---

Dépositaire : Michèle TREMOLIERES

Organisation : Personnalité qualifiée - Environnement

Ligne : 164 à 165

Le CESER préconise par ailleurs que le futur schéma régional de l'itinérance intègre pleinement le transfrontalier et associe les pays **et régions** voisins à son élaboration.

Motif : La région Grand est n'est pas déconnectée de ses régions voisines en matière de veloroutes Même si cela peut paraître évident , il est bon de le rappeler .

# Sur le chemin d'une politique culturelle renouvelée en Grand Est

---

Présentation du projet d'avis

# Introduction

---

**Charles TORDJMAN**, rapporteur du Comité de coordination « nouvelles pratiques culturelles et créatives »



# D'où venons nous?

---

# Plan

---

I) Les évolutions des pratiques artistiques et culturelles : où en sommes-nous?

II) Et les artistes?

III) Vers où aller?



Paul Gauguin, *D'où venons nous, qui sommes nous, où allons nous*, 1897-1898, Musée des beaux-Arts de Boston

# Où en sommes-nous?

## Durant ces 10 dernières années

Diversification des pratiques culturelles  
Essor des pratiques culturelles numériques (++)jeunes)  
Déclin des pratiques « baby-boomers » (livres, musées, concerts classiques)

## Durant la pandémie

Baisse de fréquentation généralisée  
Baisse de la pratique culturelle  
Culture à la maison  
Explosion des plateformes de vidéos payantes

## Après la pandémie

Pas de retour du public  
Baisse de 30 à 40% pour le théâtre, les concerts, le cinéma, les musées  
Baisse de la lecture au profit des pratiques numériques



# Vers où aller?

---

# Vers où aller?

---

- Vers une véritable éducation artistique et culturelle



Dispositif *Écolier à l'école*, Ville de Metz

# Vers où aller?

---

- Vers une politique de commande artistique co-construite



*Théâtre du Peuple, Bussang (88)*

# Vers où aller?

---

## ➤ Les nouveaux chemins



*Vents des forêts (55), œuvre de Vincent Mauger*



*Ososphère 2017*

# Préconisations

---

Le CESER préconise :

- de mettre en place en région, un service de soutien administratif, comptable et juridique à destination des artistes. Ce soutien pourrait être couplé par un accompagnement sur le modèle du compagnonnage ;
- à la Région Grand Est d'être à l'initiative d'un plan de commandes aux artistes, doublé d'un programme de résidences, afin d'élargir la relation du commanditaire citoyen et de l'artiste réalisateur ;
- que la Région se dote d'une politique spécifique en matière d'Éducation populaire axée sur le développement culturel dans les territoires afin d'assurer la promotion des droits culturels ;
- d'amplifier les projets de tiers-lieux porteurs d'une dimension éducative et culturelle.

# Conclusion

---



Marc Chagall, *La Promenade*, 1917-1918, Centre Georges Pompidou

# Sur le chemin d'une politique culturelle renouvelée en Grand Est

---

Intervention de

Martine LIZOLA, Présidente de la commission Culture,  
mémoire du Conseil régional